

■ PRIVÉ-PUBLIC

Un même métier, des salaires différents

► La question des salaires

reste un sujet chaud. L'échange récent entre un syndicaliste et le maire de Delémont à propos du salaire des concierges a provoqué un débat animé.

► Où gagne-t-on le plus?

Dans le public ou le privé? Cette question a suscité le débat. Le secteur public reste généreux pour les petites fonctions, admet-on du côté des syndicats.

Il y a deux semaines, le Syndicat des services publics (SSP) dénonçait la précarisation de l'emploi à la ville de Delémont, en particulier parmi les concierges auxiliaires. «Les concierges à Delémont sont en classe 10 à 12, leurs salaires se situent entre 5486 et 7234 francs», rétorquait notamment le maire Pierre Kohler. De quoi faire des jaloux, qui se sont exprimés sur le site internet du *Quotidien Jurassien*.

Plusieurs sortes de concierges à Delémont

Il convient de préciser les choses à ce propos. Il y a trois sortes de concierges à Delémont dans la classification des fonctions du personnel communal. Le maire faisait allusion aux «concierges 1», les mieux payés en raison de leurs responsabilités et de leurs compétences, les moins nombreux aussi, situés en classe 10 à 12 (de 5486 à 7234 fr.). Les concierges 2 gagnent entre 4934 et 6297 fr. par mois, les concierges 3 entre 4315 et 5452 fr., selon l'échelle des

traitements qui n'a pas changé depuis 2009. Il y a encore une catégorie supplémentaire, celle des concierges auxiliaires qui ne sont pas fonctionnarisés. Leur temps de travail ne doit pas dépasser 25%. Ils gagnent 22 fr. 25 de l'heure mais avec la compensation pour les vacances, le salaire horaire atteint 24 fr. 10. Pour ces personnes, généralement des femmes, il s'agit d'un salaire d'appoint. La réduction du temps de travail intervenue de 28% à moins de 25%, qui concerne une douzaine de personnes, représente jusqu'à 145 fr. par mois. Pour ces salariés précaires, ce n'est pas rien, insiste Thomas Sauvain, secrétaire régional au SSP. Ce ne sont pas des salaires miro-

bolants: rapportés au mois complet, ils atteignent 3700 francs bruts, souligne le syndicaliste.

Un calculateur pour s'y retrouver

En fait, cet exemple illustre la variété de situations que l'on peut trouver dans le monde salarié, que ce soit dans le public ou le privé. On peut parler de jungle des salaires, avec des variations considérables qui rendent les comparaisons difficiles voire impossibles. Les syndicats tentent de lutter contre ce manque de transparence. Unia propose un site internet qui permet à chacun de situer son salaire (www.service-cct.ch). Ce calculateur des salaires est basé

sur les conventions collectives de travail (CCT).

Un autre site internet (www.travailler-en-suisse.ch) offre de bonnes informations sur la question des salaires en Suisse. Paradoxalement, il est tenu par un Français qui partage son temps entre la France et la Suisse. David Talerma, auteur d'un livre de référence

sur ce thème (*Travailler et vivre en Suisse*), a voulu rendre service à ses compatriotes qui viennent travailler dans notre pays. On y découvre toute une série d'informations sur les salaires et la culture du travail en Suisse. A la base: les statistiques officielles fournies tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique. La dernière enquête date de 2008 et a été présentée en novembre 2009.

Le salaire moyen: moins de 6000 francs

Selon l'OFS, le salaire mensuel moyen était alors de 5833 fr., toutes fonctions et tous secteurs confondus. Cela va de 4000 fr. (hôtellerie-restauration) à 9127 fr. (secteur bancaire). Quelques salaires référencés: 5314 fr. (industrie alimentaire et boisson), 5856 fr. (santé et activités sociales), 6024 fr. (horlogerie, fabrication d'instruments de précision), 6281 fr. (Poste et télécommunications), 6446 fr. (édition, impression, reproduction), 6826 fr. (services informatiques, services fournis aux entreprises), 7143 fr. (enseignement), 7730 fr. (industrie du tabac), 8055 fr. (recherche et développement).

David Talerma donne aussi des indications sur les salaires des frontaliers. «Pour les résidents étrangers (permis de

travail suisse B, L et C), le salaire moyen des personnes occupant les postes les plus qualifiés est de 8096 fr., et de 4016 fr. pour les postes les moins qualifiés. Dans le cas des postes les plus qualifiés, les travailleurs étrangers sont en moyenne mieux payés que les Suisses, mais ils sont moins rémunérés que les Suisses pour les postes nécessitant les plus faibles qualifications», écrit l'auteur sur son site.

Une initiative pour un salaire minimum

Pour sa part, le syndicat Unia a décidé en octobre 2008 de lancer une initiative pour un salaire minimum. Unia a lancé la récolte de signatures la semaine dernière. L'objectif visé est de 22 fr. de l'heure, l'équivalent d'un salaire mensuel de 4000 fr. sur 12 mois (pour 42 heures par semaine). Un salaire qui serait indexé régulièrement sur l'évolution des salaires et des prix (conformément à l'indice des rentes AVS). Selon Unia, près de 400 000 salariés travaillent en Suisse pour un salaire de moins de 45 000 fr. par an ou 13 x 3500 fr. mensuels. A l'échelle du canton du Jura et du Jura bernois, cela ferait environ 7000 travailleurs concernés. **GEORGES MAILLARD**



Le syndicat Unia milite pour un salaire minimum de 4000 francs par mois en Suisse.

PHOTO KEY

■ SALAIRES MINIMUMS

Les grilles salariales ne traduisent pas la réalité

Le tableau ci-dessous indique les salaires pratiqués pour certaines fonctions ou professions dans les secteurs public et privé. Nous indiquons pour le secteur public les minimas et maximas. Mais la fourchette des salaires ne dit pas tout. Ainsi au canton, si le traitement des concierges varie entre 3821 fr. (classe 2 de l'échelle cantonale) et 6754 fr. (classe 9), la majorité d'entre eux se situe en classe 7 avec des traitements entre 4770 et 6177 fr., explique Marc Grossenbacher au Service des ressources humaines. Il y a 4 sortes de concierges. Le concierge 3 par exemple, le plus courant, assure notamment la conduite de plusieurs aides-concierges et est responsable d'un bâtiment. La même situation s'applique par analogie à plusieurs autres fonctions. Le plus bas salaire pratiqué par le canton atteint 25 fr. 90 de l'heure (classe 1, annuité 0). A Delémont, il est de 22 fr. 25 de l'heure.

Du côté du privé, il est difficile d'indiquer les salaires pratiqués. Les patrons sont plutôt réti-

cents à les révéler, exceptés les salaires conventionnés qui ne sont pas contestables. Au syndicat Unia, Pierluigi Fedele donne des indications de salaires minimums que Vincent Gigandet, directeur de la Fédération des entreprises romandes de l'Arc jurassien (FER-Arcju) trouve en dessous de la réalité. Selon lui, l'employé de commerce débutant gagne 3800 francs par mois alors que le syndicat Unia le situe plutôt à 3400 francs. De même, un polymécanicien gagnerait 4300 francs au minimum selon le patronat, 4000 francs selon Unia. Et ainsi de suite. Vincent Gigandet admet toutefois qu'un employé nouvellement engagé peut être payé en dessous du salaire auquel il aurait droit, le temps de le mettre au courant et d'évaluer ses compétences. Mais cela ne saurait durer, assure-t-il. Dans le privé, on note encore que les salaires ne sont pas limités comme dans le secteur public: ils peuvent atteindre des montants bien plus importants que les maxima des administrations. **GM**

Le 13^e salaire à Delémont: une pratique unique en Suisse

► Les collectivités publiques sont dans l'ensemble de bons employeurs, reconnaissent les syndicats. La ville de Delémont en particulier a une pratique unique en Suisse dans sa gestion des salaires, très favorable aux classes les plus basses. Ainsi le 13^e salaire est le même pour tout le monde: 6870 francs, que l'on gagne 4056 francs (le minimum) ou 12 711 francs (le maximum mensuel). En vertu des mesures d'économies décidées par le Conseil de ville, une ponction de 1,8% du salaire est effectuée sur le 13^e salaire, et les classes supérieures sont par conséquent fortement mises à contribution. A

noter que le 13^e salaire de 6870 francs ne concerne pas les salariés non fonctionnarisés. Thomas Sauvain relativise toutefois: «Les fonctions de manutention sont mieux payées que dans le privé mais la différence s'amenuise voire s'inverse, par exemple du côté des cadres qui sont davantage attirés par le privé que le public. Il y a clairement un resserrement entre le public et le privé.» Le syndicaliste met aussi en avant la tendance à engager de plus en plus d'auxiliaires mal payés dans l'administration. «Il y a un risque de dérive mais les relations de partenariat se passent bien», admet-il. **GM**

■ Comparaison privé-public pour quelques professions

		Jardinier	Informaticien	Enseignant primaire	Enseignant secondaire	Ministre	Journaliste RP	Concierge avec au sans CFC	Employé de commerce	Construction manœuvre	Construction CFC maçon	Industrie polymécanicien
Delémont	min.	fr. 4'934.00	fr. 6'222.00					fr. 4'315.00	fr. 4'457.00			
	max.	fr. 6'297.00	fr. 8'697.00					fr. 7'234.00	fr. 7'234.00			
Porrentruy	min.	fr. 4'239.00						fr. 4'239.00	fr. 4'477.00			
	max.	fr. 5'866.00						fr. 5'866.00	fr. 6'175.00			
Moutier	min.	fr. 4'085.00						fr. 4'668.00	fr. 4'464.00			
	max.	fr. 5'780.00						fr. 6'320.00	fr. 6'609.00			
Canton du Jura	min.	fr. 3'994.00	fr. 4'770.00	fr. 5'238.00	fr. 6'274.00	fr. 16'594.00		fr. 3'821.00	fr. 4'175.00			
	max.	fr. 6'754.00	fr. 8'077.00	fr. 7'932.00	fr. 9'911.00			fr. 6'754.00	fr. 8'834.00			
Secteur privé (selon convention collective)	min.						fr. 5700.00	fr. 3'400.00 (sans CFC)		fr. 4'400.00	fr. 5'500.00	
	max.						fr. 7800.00	fr. 4'300.00 (min. avec CFC)				
Secteur privé (source syndicale)	min.	fr. 3'300.00	fr. 5'000.00						fr. 3'400.00			fr. 4'000.00
	max.											
Secteur privé (source patronale - FER-Arcju)	min.								fr. 3'800.00			fr. 4'300.00
	max.											